

G. VERSTRAETEN geeft lezing van de volgende tekst:

G. VERSTRAETEN donne lecture du texte suivant :

Ik heb vernomen dat "Proximus" inwoners contacteert met de vraag of het glasvezelkabels mag leggen op de gevels van huizen, in plaats van onder het wegdek. Dat zou onder andere het geval zijn in de Ninoofsesteenweg. Verschillende bewoners zijn misnoegd én bezorgd. Het schijnt om een manier te gaan om goedkoop glasvezelkabels te leggen zonder in het wegdek te moeten werken.

Daarom had ik graag volgende vragen gesteld:

Heeft "Proximus" hiervoor toestemming gevraagd aan de gemeente? Heeft het hiervoor in het algemeen toestemming nodig?

Heeft de gemeente hierover klachten ontvangen van Anderlechtenaren?

Hartelijk dank voor uw antwoorden!

Monsieur le Bourgmestre-Président explique que, formellement, « Proximus » n'a pas à demander l'accord de la Commune car la société est couverte par une autorisation générale qui lui permet de pouvoir accrocher des câbles aux façades, autant que tous les autres opérateurs. C'est pour cela que l'on voit encore sur certaines façades d'anciens câbles « Coditel ». Par politesse, la société est venue présenter le déploiement de la fibre, à la fois par la méthode aérienne, mais aussi à d'autres endroits par l'ouverture de trottoirs où, là en revanche, il faut bien une autorisation communale. Nous sommes en faveur de ce procédé car c'est la manière d'éviter que tous les trottoirs de la commune soient ouverts pendant deux, voire trois ans, car Anderlecht est la commune pilote pour la région bruxelloise. D'ici la fin de 2023, l'entièreté du territoire communal sera couverte par la fibre optique. C'est la manière la moins impactante pour réaliser cette tâche. Il y a eu quatre plaintes. L'une d'entre elles était liée à la propreté des chantiers et trois autres étaient liées à des soupiraux défoncés par le passage des engins. A chaque reprise, « Proximus » est intervenu pour indemniser ou pour réparer les dégâts de manière très professionnelle.

G. VERSTRAETEN vat de antwoorden samen en, als hij het goed begreep heeft, heeft "Proximus" een plan voorgesteld en heeft effectief gezegd dat ze op bepaalde straten, de kabels op de gevels zullen zetten. Heeft de gemeente haar toestemming gegeven?

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que si la Commune n'avait pas été d'accord, « Proximus » pouvait tout de même procéder ainsi car la société a les autorisations légales pour déployer ses câbles de manière aérienne.

G. VERSTRAETEN vraagt of die algemene toelating komt van de Federale overheid?

Monsieur le Bourgmestre-Président n'est pas spécialiste en la matière et ne croit donc pas qu'il y ait une autorisation particulière délivrée. Il pense que la loi inclut un dispositif général stipulant que les opérateurs de télécommunications ont un droit de passage sur les façades.